

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 20

No. FDS: 164436

V010.0

Révision: 07.01.2025

Date d'impression: 26.05.2025 Remplace la version du: 06.04.2023

LOCTITE SI 5366 CL TB100G EGFD

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SI 5366 CL TB100G EGFD UFI: Y3GH-T0GW-E00K-HKY5

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Pâte d'étanchéité silicone

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE Rue du Vieux Pont de Sèvres 245 92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33164177000

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Éléments d'étiquetage (CLP):

V010.0

#### Pictogramme de danger:



**Mention d'avertissement:** Attention

**Mention de danger:** H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseil de prudence:** P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Intervention P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Autoclassification conformément à l'article 12, point b), de la directive (UE) 1272/2008.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	PBT/vPvB
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	PBT/vPvB
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6	PBT/vPvB

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3 224-221-9 01-2119962266-32 01-2119987097-22	1-< 3 %	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2 209-136-7 01-2119529238-36	0,25-< 2,5 %	Aquatic Chronic 1, H410 Repr. 2, H361f Flam. Liq. 3, H226	M chronic = 10	SVHC PBT/vPvB
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6 208-764-9 01-2119511367-43	0,1-< 1 %			SVHC PBT/vPvB
dodécaméthylcyclohexasiloxane 540-97-6 208-762-8 01-2119517435-42	0,1-< 1 %			SVHC PBT/vPvB

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU: Rougeurs, inflammation.

YEUX: Irritation, conjonctivite.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

Dioxyde de silicium

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

#### **Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

V010.0

No. FDS: 164436

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

#### Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Se reporter à la Fiche Technique.

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pâte d'étanchéité silicone

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

aucun(e)

## **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
triacétate de méthylsilanetriyle	Usine de		6,9 mg/l				
4253-34-3	traitement des						
	eaux usées.						
triacétate de méthylsilanetriyle	Sédiments (eau				4,8 mg/kg		
4253-34-3	douce)						
triacétate de méthylsilanetriyle	Sédiments (eau				0,48 mg/kg		
4253-34-3	salée)				0.10		
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Terre				0,19 mg/kg		
triacétate de méthylsilanetriyle	Prédateur						pas de potentiel de
4253-34-3							bioaccumulation
octaméthylcyclotétrasiloxane	Eau douce		0,0015				
556-67-2	D 1/		mg/l				
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Eau salée		0,00015				
octaméthylcyclotétrasiloxane	Usine de		mg/l				
556-67-2	traitement des		10 mg/l				
330-07-2	eaux usées.						
octaméthylcyclotétrasiloxane	Sédiments (eau				3 mg/kg		
556-67-2	douce)				J Hig/Kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane	Sédiments (eau				0,3 mg/kg		
556-67-2	salée)				0,5 mg/kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane	oral				41 mg/kg		
556-67-2					11.00		
octaméthylcyclotétrasiloxane	Terre				0,84 mg/kg		
556-67-2							
décaméthylcyclopentasiloxane	Eau douce		0,0012				
541-02-6			mg/l				
décaméthylcyclopentasiloxane	Eau salée		0,00012				
541-02-6			mg/l				
décaméthylcyclopentasiloxane	Usine de		10 mg/l				
541-02-6	traitement des						
17 71 1 1 1	eaux usées.				11 0		
décaméthylcyclopentasiloxane	Sédiments (eau				11 mg/kg		
541-02-6 décaméthylcyclopentasiloxane	douce) Terre				254 /1		
541-02-6	Terre				2,54 mg/kg		
décaméthylcyclopentasiloxane	oral			+	16 mg/kg		
541-02-6	Orai				10 mg/kg		
décaméthylcyclopentasiloxane	Sédiments (eau				1,1 mg/kg		
541-02-6	salée)				1,1 1115/115		
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Sédiments (eau				13,5 mg/kg		
540-97-6	douce)				7,5 8		
dodécaméthylcyclohexasiloxane	oral				66,7 mg/kg		
540-97-6							
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Sédiments (eau				1,35 mg/kg		
540-97-6	salée)						

## **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		14,5 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		14,5 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		5,1 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		5,1 mg/m3	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		7,2 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		7,2 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
triacétate de méthylsilanetriyle 4253-34-3	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		73 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		73 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		13 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		13 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		3,7 mg/kg	
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		97,3 mg/m3	
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		24,2 mg/m3	
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg	
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		17,3 mg/m3	
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		4,3 mg/m3	

Page 7 sur 20

V010.0

No. FDS: 164436

#### Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

#### Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

#### Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

#### Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

## équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré Pâte
Couleur Clair
Odeur Acide acétique
État liquide

Point de fusion Non applicable, Le produit est un liquide.

Température de solidification < -50 °C (< -58 °F) Point initial d'ébullition > 100 °C (> 212 °F)

Inflammabilité Le produit n'est pas inflammable.

Limites d'explosivité Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair > 150 °C (> 302 °F)

Température d'auto-inflammabilité Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.

Température de décomposition Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne

contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les

conditions d'utilisation prévues

pH Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)

No. FDS: 164436

V010.0

Viscosité (cinématique) > 20,5 mm2/s

(40 °C (104 °F); )

Solubilité qualitative partiellement soluble

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau) Solubilité qualitative

(Solv.: Acétone)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Pression de vapeur (20 °C (68 °F))

Densité (20 °C (68 °F))

Densité relative de vapeur:

(20 °C)

Caractéristiques de la particule

1,04 g/cm3 Néant

< 0.1 mm/hg

Non applicable Mélange

Insoluble

> 1

Non applicable

Le produit est un liquide.

#### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants, les acides et les bases

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Chaleur excessive.

## 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Informations générales sur la toxicologie:

L'acide acétique est lentement libéré au contact de l'humidité.

L'acide acétique libéré pendant la réticulation des silicones RTV acétoxy est irritant pour les yeux

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	LD50	1.600 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	LD50	> 4.800 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)

## Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
octaméthylcyclotétrasilox	LD50	> 2.375 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute
ane				Dermal Toxicity)
556-67-2				
décaméthylcyclopentasilo	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute
xane				Dermal Toxicity)
541-02-6				
dodécaméthylcyclohexasil	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
oxane				
540-97-6				

LOCTITE SI 5366 CL TB100G EGFD Page 10 sur

No. FDS: 164436 V010.0 20

## Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
octaméthylcyclotétrasilox	LC50	36 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
ane			lard			Inhalation Toxicity)
556-67-2						
décaméthylcyclopentasilo	LC50	8,67 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
xane			lard			Inhalation Toxicity)
541-02-6						

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Résultat	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS		d'expositi		
		on		
Méthyltriacétoxysilane	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
4253-34-3				
octaméthylcyclotétrasilox	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute
ane				Dermal Irritation / Corrosion)
556-67-2				
décaméthylcyclopentasilo	non irritant	24 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute
xane				Dermal Irritation / Corrosion)
541-02-6				
dodécaméthylcyclohexasil	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
oxane			-	
540-97-6				

## Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

No. FDS: 164436 Page 11 sur V010.0 20

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
octaméthylcyclotétrasilox	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
ane		cobaye		
556-67-2				
décaméthylcyclopentasilo	non sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	equivalent or similar to OECD Guideline
xane		des ganglions lymphatiques		429 (Skin Sensitisation: Local Lymph
541-02-6		de souris		Node Assay)
dodécaméthylcyclohexasil	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
oxane		cobaye		
540-97-6				

Page 12 sur

20

No. FDS: 164436 V010.0

## Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps	Espèces	Méthode
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	d'exposition avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	négatif	Essai de mutation génique sur bactéries	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	négatif	Inhalation		rat	equivalent or similar to OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	négatif	oral : gavage		rat	equivalent or similar to OECD Guideline 478 (Genetic Toxicology: Rodent Dominant Lethal Test)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	négatif	Inhalation		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	négatif	inhalation : vapeur		rat	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

No. FDS: 164436 Page 13 sur V010.0 20

## Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	Non cancérigène	inhalation : vapeur	2 y 6 h/d, 5 d/w	rat	mascilin/fém inin	EPA OPPTS 870.4300 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity)

## Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	NOAEL P >= $1.000 \text{ mg/kg}$ NOAEL F1 >= $1.000 \text{ mg/kg}$	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	NOAEL P 300 ppm NOAEL F1 300 ppm	étude sur deux générations	Inhalation	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	NOAEL P >= 2,496 mg/l NOAEL F1 >= 2,496 mg/l NOAEL F2 >= 2,496 mg/l	étude sur deux générations	inhalation : vapeur	rat	EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	NOAEL P 1.000 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

LOCTITE SI 5366 CL TB100G EGFD Page 14 sur

No. FDS: 164436 V010.0

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	NOAEL 50 mg/kg	oral: gavage	28-51 d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	LOAEL 35 ppm	Inhalation	6 h nose only inhalation 5 days/week for 13 weeks	rat	OECD Guideline 412 (Repeated Dose Inhalation Toxicity: 28/14-Day)
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	NOAEL 960 mg/kg	dermique	3 w 5 d/w	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	NOAEL >= 1.000 mg/kg	oral : gavage	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	NOAEL >= 2,42 mg/l	inhalation: vapeur	2 y 6 h/d, 5 d/w	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
décaméthylcyclopentasilo xane 541-02-6	NOAEL >= 1.600 mg/kg	oral : gavage	28 d 6 h/d, 7 d/w	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
dodécaméthylcyclohexasil oxane 540-97-6	NOAEL 1.000 mg/kg	oral: gavage	29 d daily, 7 d/w	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

## Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

No. FDS: 164436 Page 15 sur V010.0 20

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines. Autoclassification conformément à l'article 12, point b), de la directive (UE) 1272/2008.

#### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

LC50 (Poisson) > 100 mg/l (Jugement d'experts) NOEC (Poisson) > 1 mg/l (Jugement d'experts)

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	LC50	> 110 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	NOEC	0,0044 mg/l	93 Jours	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	EPA OPPTS 797.1600 (Fish Early Life Stage Toxicity Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	EPA OTS 797.1400 (Fish Acute Toxicity Test)
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	LC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	NOEC	Toxicity > Water solubility	90 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa ne 540-97-6	NOEC	Toxicity > Water solubility	90 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

## Toxicité (invertébrés aquatiques):

EC50 (daphnie) >100 mg/l (OECD 211)

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	EC50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	EC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	EC50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

NOEC (daphnie) > 1 mg/l (OECD 211)

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	NOEC	100 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	NOEC	7.9 µg/l	21 Jours	Daphnia magna	EPA OTS 797.1330 (Daphnid Chronic Toxicity Test)
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	NOEC	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa ne	NOEC	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

No. FDS: 164436 LOCTITE SI 5366 CL TB100G EGFD Page 16 sur

V010.0 20

540-97-6			1

## Toxicité (Algues):

 $\begin{aligned} &NOEC~(Algues) > 1~mg/l~(OECD~201) \\ &EC50~(Algues) > 100~mg/l~(OECD~201) \end{aligned}$ 

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	EC50	> 500 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	NOEC	500 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	EC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	EPA OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	EC10	0,022 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	EPA OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	NOEC	Toxicity > Water solubility	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	EC50	Toxicity > Water solubility	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa ne 540-97-6	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa ne 540-97-6	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

#### Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

** ~.~		Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthyltriacétoxysilane	EC10	> 100 mg/l	3 h	activated sludge of a	OECD Guideline 209
4253-34-3				predominantly domestic sewage	(Activated Sludge,
					Respiration Inhibition Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane	EC50	Toxicity > Water	3 h	activated sludge	ISO 8192 (Test for
556-67-2		solubility		_	Inhibition of Oxygen
					Consumption by Activated
					Sludge)
décaméthylcyclopentasiloxane	EC50	> 2.000 mg/l	3 h	activated sludge, domestic	EU Method C.11
541-02-6				_	(Biodegradation: Activated
					Sludge Respiration
					Inhibition Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

No. FDS: 164436 Page 17 sur V010.0 20

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Méthyltriacétoxysilane	facilement biodégradable	aérobie	79,5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready
4253-34-3					Biodegradability: Manometric
					Respirometry Test)
octaméthylcyclotétrasiloxane	Non facilement	aérobie	3,7 %	29 Jours	OECD Guideline 310 (Ready
556-67-2	biodégradable.				BiodegradabilityCO2 in Sealed
					Vessels (Headspace Test)
décaméthylcyclopentasiloxane	Non facilement	aérobie	0,14 %	28 Jours	OECD Guideline 310 (Ready
541-02-6	biodégradable.				BiodegradabilityCO2 in Sealed
					Vessels (Headspace Test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa	Non facilement	aérobie	4,47 %	28 Jours	OECD Guideline 310 (Ready
ne	biodégradable.				BiodegradabilityCO2 in Sealed
540-97-6	_				Vessels (Headspace Test)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	12.400	28 Jours		Pimephales promelas	EPA OTS 797.1520 (Fish Bioconcentration Test-Rainbow Trout)
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	7.060	35 Jours		Pimephales promelas	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
dodécaméthylcyclohexasiloxa ne 540-97-6	1.160	49 Jours		Pimephales promelas	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

No. FDS: 164436 Page 18 sur V010.0

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Méthyltriacétoxysilane 4253-34-3	0,25		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	6,98	21,7 °C	autre guide
décaméthylcyclopentasiloxane 541-02-6	8,07	24,6 °C	autre guide
dodécaméthylcyclohexasiloxa	8,87	23,6 °C	autre guide
ne 540.07.6			
540-97-6			

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Méthyltriacétoxysilane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
4253-34-3	Très Bioaccumulable (vPvB).
octaméthylcyclotétrasiloxane	Remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très
556-67-2	Bioaccumulable (vPvB).
décaméthylcyclopentasiloxane	Remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très
541-02-6	Bioaccumulable (vPvB).
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très
540-97-6	Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

#### 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."

#### Code de déchet

08 04 09\* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. No. FDS: 164436 Page 19 sur V010.0

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable

649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Teneur VOC < 3 %

(2010/75/EC)

#### Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

No. FDS: 164436 Page 20 sur V010.0

N° tableau des maladies professionnelles:

84

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre\_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés